Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 029-212902027-20251211-D20251112111-DE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la commune de PLOUNÉOUR-MENEZ
FINISTERE

Date de convocation 04/12/2025	Membres En exercice : 15 Présents : 10 Votants 13

Séance ordinaire du 11/12/2025 à 20h00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé , à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Sébastien MARIE, Maire

Présents :Sébastien MARIE – Pauline LACHIVER-KERGOAT - Delphine SAUBAN – Maëldan CORRE – Laurent FONTANIER - Aline COAT – Annick GUILLERM - Thomas GALL - René CHEVER – Baptiste MESSAGER
Absent ou excusé :

Allan LEON ayant donné procuration à Sébastien MARIE
Marie ROBAIL ayant donné procuration à Delphine SAUBAN
Graziella LIGUINEN ayant donné procuration à René CHEVER
Stéphanie MORVAN
Pascal MOGUEROU

Secrétaire : Aline COAT

OBJET : CONDITIONS DE REMUNERATION AGENTS RECENSEURS

Monsieur le Maire rappelle que le recensement aura lieu du 15 janvier au 14 février 2026. 3 agents recenseurs ont été recrutés à cet effet.
Deux ½ journées de formation sont prévues les mardis 6 et 13 janvier 2026. La tournée de reconnaissance sera effectuée entre ces deux formations. Il est proposé de rémunérer les agents recenseurs comme suit :

- Feuille de logement : 1.00 €/Logement
- Bulletin individuel : 1.40 €/Bulletin
- Tournée reconnaissance boitage : 75 €
- Formation (Réel au taux du SMIC) : 45 €
- Forfait déplacement : 150 € (Districts 6 et 7) 2000 € (Districts 8 et 9)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide

- D'APPROUVER les propositions de rémunérations des agents recenseurs comme présentées ci-dessus
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Maire,

Sébastien MARIE

MAIRIE DE PLOUNÉOUR-MENEZ 29 (Finistère)